



NATURA 2000

Compte-rendu du comité de pilotage des sites FR2500080 – Zone Spéciale de Conservation « *Littoral ouest du Cotentin de Bréhal à Pirou* » et FR2512003 – Zone de Protection Spéciale « *Havre de la Sienne* »

Présentation de la démarche, du bilan des 12 années de mise en œuvre du document d'objectifs de la ZSC et des premiers éléments d'état des lieux du patrimoine naturel et des usages pour les deux sites

Vendredi 22 Janvier 2021, à Agon-Coutainville

Sous la présidence de Madame Françoise Plouviez-Diaz, Sous-préfète de Coutances, et de Monsieur Thierry Dusart, Adjoint du préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord pour l'action de l'État en mer

Liste des personnes présentes :

- Préfecture de la Manche, Madame PLOUVIEZ-DIAZ, Sous-préfète de Coutances ;
- Préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord, Monsieur Thierry DUSART, Adjoint du préfet maritime pour l'action de l'État en mer ;
- Communauté de communes Côte Ouest Centre Manche, Claire ANDRIEUX, Responsable Environnement ;
- Commune de Regnéville-sur-Mer, Philippe BIJAULT, Adjoint au Maire ;
- FDSEA 50, Ludovic BLIN ;
- Commune de Bricqueville-sur-Mer et Communauté de communes Granville Terre et Mer, Hervé BOUGON, Maire et Vice-président à l'urbanisme GTM ;
- INAO, Gilles BOYAVAL, Technicien territorial ;
- Syndicat Mixte Littoral Normand / Conservatoire du littoral, Philippe BURGEVIN, Chargé de mission ;
- Office Français de la Biodiversité, Marion COLLIN, Chargée de mission Habitats marins des sites Natura 2000 du Golfe normand-breton ;
- Office Français de la Biodiversité, Karine DEDIEU, Chargée de mission
- Commune d'Agon-Coutainville, Monsieur DUTERTRE, Maire d'Agon-Coutainville ;
- Fédération des chasseurs, Grégoire FAUTRAT, Gestionnaire de la réserve de Geffosses ;
- GMN, Marie FRANCOU, Chargée de mission mammifères marins ;
- Syndicat Mixte Littoral Normand / Conservatoire du littoral, Gwendoline GOUCHET, Chargée de mission ;
- SyMEL, Anthony HANNOK, Garde du littoral ;
- CRC Manche mer du Nord, Thierry HÉLIE, Président ;
- Association de chasse maritime Côte Ouest Cotentin, Jean-Marc JACQUETTE, Président ;

- Syndicat Mixte Littoral Normand / Conservatoire du littoral, Jean-Philippe LACOSTE, Directeur et Délégué de rivage ;
- Association de chasse maritime Côte Ouest Cotentin, Yvon LAURENT, Vice-Président ;
- CRPMEM Normandie, Patrice LECROSNIER, Pêcheur à pied professionnel ;
- Commune de Pirou, Madame LEDANOIS, Maire adjointe ;
- Commune de Pirou, Noëlle LEFORESTIER, Maire ;
- Commune de Gouville-sur-Mer, Jean-Pierre LEGOUBEY, Maire délégué ;
- Chambre d'agriculture, Étienne LEGRAND, Élu ;
- Commune de Gouville-sur-Mer, François LEGRAS, Maire ;
- SyMEL, Stéphane LEMIÈRE, Garde du littoral ;
- SyMEL, Pierrick LIZOT, Responsable technique ;
- APAM Le Senéquet, Didier MABILLE, Président ;
- Manche Nature, Alain MILLIEN, membre du bureau ;
- CRC Manche mer du Nord, Loïc MAINE, Président de la commission environnement ;
- Commune de Geffosses, Michel NEVEU, Maire ;
- Commune de Tourville-sur-Sienne, Cyril POTEY, Conseiller municipal ;
- Commune d'Annoville, Sabrina REGNAULT, Maire ;
- Communauté de communes COCM, Thierry RENAUD, Vice-président à l'aménagement du territoire, l'Habitat et l'Environnement ;
- Latitude Manche, Lydie RENOUF, Chef de projet itinérance ;
- DREAL Normandie, Sandrine ROBBE, Adjointe au chef de pôle mer et littoral ;
- CRPMEM Normandie, Dimitri ROGOFF, Président ;
- DREAL Normandie, Yves SALAÛN, Directeur-adjoint ;
- CRPMEM Normandie, Muriel SICARD, Chargée de mission environnement et usages ;
- Association AVRIL, Maxime SPAGNOL, Chargé de mission littoral et biodiversité ;
- Commune de Blainville-sur-Mer et Communauté de communes Coutances, Mer et Bocage, Louis TEYSSIER, Maire ;
- DDTM Manche, Laurent VATTIER, Service environnement ;
- APP2R, Philippe VIGOUREUX, Président.

Liste des personnes/structures excusées :

- Unité départementale 50 de l'Agence Régionale de Santé Normandie ;
- OFB, Christophe AULERT, Directeur délégué de la façade Manche mer du Nord ;
- Chambre d'agriculture de la Manche, Denis CALIPEL ;
- Direction Départementale de la Cohésion Sociale ;
- Maryse HEDOUIN, Conseillère départementale du canton de Quetteville-sur-Sienne ;
- Jean-Claude HEURTAUX, Conseiller départemental du canton de Quetteville-sur-Sienne ;
- AESN, Yann JONCOURT ;
- Dominique LARSONNEUR-MOREL, Conseillère départementale du canton d'Agon-Coutainville ;
- Patricia LECOMTE, Conseillère départementale du canton de Bréhal ;
- Comité de la pêche maritime de loisir 50, Jean LEPIGOUCHET, Président ;
- Alain NAVARRET, Conseiller départemental du canton de Bréhal ;
- Comité régional de Normandie de la fédération française des pêcheurs en mer, Bernard PRIMAULT ;
- Manche Nature, Laura TOUVET, Présidente ;
- SyMEL, Valérie NOUVEL, Présidente.

Ordre du jour :

1. Accueil, installation du comité de pilotage (*Autorités administratives*)
2. Présentation de la démarche Natura 2000 et de son historique sur le site (*DREAL Normandie*)
3. Proposition de l'opérateur (*Autorités administratives*)
4. Bilan des 12 années de mise en œuvre du document d'objectifs de la ZSC (*SMLN*)
5. Exposé des premiers éléments d'état des lieux du patrimoine naturel et des usages pour la ZSC et la ZPS (*SMLN*)
6. Méthodologie d'élaboration du document d'objectifs commun aux deux sites et calendrier prévisionnel (*DREAL Normandie*)
7. Questions diverses

Déroulement de la séance

1. Accueil, installation du comité de pilotage (*Autorités administratives*)

Madame Françoise Plouviez-Diaz, sous-préfète de Coutances, ouvre la séance et remercie les participants ainsi que Monsieur Dutertre, Maire d'Agon-Coutainville, pour la mise à disposition du centre culturel qui permet le respect du protocole sanitaire. Elle explique que le littoral ouest du Cotentin de Bréhal à Pirou a été intégré dans le réseau européen Natura 2000 au titre de la « Directive Oiseaux » pour la Zone de Protection Spéciale (ZPS) et de la Directive « Habitats-Faune-Flore » pour la Zone Spéciale de Conservation (ZSC). Elle ajoute que la ZSC est dotée d'un Document d'Objectifs (DOCOB) validé en 2008, mais qu'il n'y a pas de document pour la ZPS et qu'il convient aujourd'hui de réviser le DOCOB de la ZSC et d'élaborer celui de la ZPS « Havre de la Sienne ». Elle précise que dans un souci de simplification, il est proposé un document commun, regroupant ZPS et ZSC, et d'installer le Comité de pilotage (COFIL) Natura 2000 unique qui a fait l'objet d'un arrêté inter-préfectoral signé le 26 octobre 2020. Elle donne ensuite lecture de la composition du COFIL afin que chacun puisse en prendre connaissance : celle-ci n'appelle pas d'observation de la part des participants.

Monsieur Thierry Dusart, adjoint du Préfet maritime pour l'action de l'État en mer, indique que le préfet de la Manche et le préfet maritime ont co-signé cet arrêté sous l'égide duquel se développe la mise en œuvre de Natura 2000. Les sites Natura 2000 correspondent à des zones maritimes et terrestres dites mixtes et majoritairement marines (ZPS = 90% de DPM ; ZSC = 76% de DPM). Elles comportent des zones à enjeux écologiques comme les prés salés et les zones fonctionnelles pour les oiseaux présentant des enjeux forts reconnus dans la stratégie de façade Maritime (SFM) adoptée en 2019 et qui sert de cadre sur la façade Manche Est - mer du Nord.

La présentation de l'ordre du jour est suivie d'un tour de table de l'ensemble des participants.

2. Présentation de la démarche Natura 2000 et de son historique sur le site (*DREAL Normandie*)

Monsieur Yves Salaün, directeur-adjoint de la DREAL Normandie, remercie les préfets pour avoir confié à la DREAL cette mission Natura 2000 sur laquelle elle est très investie depuis de nombreuses années. Il rappelle l'intérêt attaché aux sites Natura 2000 qui constituent des réservoirs de biodiversité. Il évoque la vulnérabilité des sites en raison du changement climatique et explique que cette démarche permet une approche intégrée du patrimoine naturel et des usages pour assurer la préservation de la biodiversité.

Madame Sandrine Robbe, adjointe au chef de pôle mer et littoral de la DREAL Normandie, détaille sa présentation dont l'objectif est d'exposer succinctement la démarche Natura 2000 et son historique sur les sites (cf diaporama).

3. Proposition de l'opérateur (*Autorités administratives*)

Monsieur Thierry Dusart rappelle que l'opérateur et l'animateur du précédent DOCOB de la ZSC était le Syndicat Mixte Littoral Normand / Conservatoire du littoral et qu'étant satisfait du travail effectué, il paraît logique de le désigner à nouveau pour ce DOCOB. Il est précisé que le SMLN/Cdl aura comme appuis techniques l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins (CRPEM) de Normandie.

Monsieur Jean-Philippe Lacoste, directeur du SMLN et délégué de rivage Normandie, présente le Syndicat Mixte Littoral Normand en appui au diaporama. Le SMLN constitue le cadre d'emploi de l'équipe qui va travailler sur le DOCOB ; celle-ci est constituée de Philippe Burgevin et de Gwendoline Gouchet qui vient d'être recrutée. Il explique que le retard accumulé sur la ZPS du havre de la Sienne est lié au projet de création du parc naturel marin qui n'a pas vu le jour.

Madame Karine Dedieu, de l'OFB, présente sa structure.

La proposition de retenir le SMLN/Cdl comme opérateur n'a pas fait l'objet d'observation de la part des membres du comité de pilotage.

4. Bilan des 12 années de mise en œuvre du document d'objectifs de la ZSC (SMLN)

Monsieur Philippe Burgevin, chargé de mission au SMLN/Cdl, présente le bilan des 12 années de mise en œuvre du DOCOB (cf diaporama). Il indique que ce sont ainsi 40% des opérations des 5 orientations qui ont été intégralement réalisées, 31% partiellement et 26% non réalisées. Il précise que certaines actions ne nécessitent pas d'être renouvelées et que d'autres sont à poursuivre localement ou à optimiser. Il conclut sur le fait qu'un tableau sera mis en ligne sur le site internet pour présenter l'état de la mise en œuvre de l'ensemble des opérations du DOCOB de la ZSC.

Échanges avec les participants sur le bilan

Monsieur Étienne Legrand de la chambre d'agriculture alerte sur les difficultés des élevages ovins, sur le fait que l'âge moyen des éleveurs est très élevé et que les contraintes liées au milieu sont énormes, ce qui est inquiétant pour l'avenir de l'agriculture du havre de la Sienne. Il est évoqué le fait qu'un accompagnement réel financier et pérenne de l'élevage notamment dans les prés salés devra s'imposer pour maintenir ces pratiques dans un contexte où il existe une demande pour ce type de produit. Il est rappelé que les aides relatives aux MAEC ne sont pas pérennes et mettent du temps à arriver. Il fait part du découragement de certains éleveurs et du besoin de les accompagner d'un point de vue administratif, mais aussi en termes de sensibilisation du public (touristes avec des animaux de compagnie qui divaguent sur les terrains sans faire attention aux moutons).

Philippe Burgevin répond que si l'élevage disparaissait, cela générerait un bouleversement des faciès des milieux ce qui ne serait pas écologiquement satisfaisant. Il indique que la problématique de l'âge est bien identifiée et qu'il s'agit de trouver les moyens d'installer des jeunes pour pérenniser cette activité et la biodiversité des havres.

Monsieur Thierry Hélie, président du CRC Manche mer du Nord, s'inquiète du manque de conchyliculture à ce stade dans le diaporama. Il évoque la dératisation à Chausey et se demande s'il y aura assez de nourriture dans le milieu naturel pour tous les oiseaux qui vont augmenter par cette opération du DOCOB de la ZPS de Chausey. Il prévient que le CRC pourrait suspendre sa participation au Conseil maritime de façade (CMF) du fait de ne pas se sentir écouté dans le cadre des travaux du DSF (Document Stratégique de Façade). Il a l'impression que la conchyliculture sert de variable d'ajustement. Il se demande si nous sommes dans une doctrine où l'être humain est le problème du territoire, et si c'est le cas, aimerait que ce soit énoncé clairement.

Thierry Dusart répond que l'être humain ne doit pas être chassé de ces démarches. Il explique que le DSF est une démarche récente et que des recalages seront possibles ; le CMF permet de faire échanger les membres du milieu maritime dans le cadre d'une gouvernance à cinq. Il invite le CRC à ne pas quitter cet organe.

Philippe Burgevin prend la parole pour préciser que l'état des lieux qui sera présenté par la suite évoquera la conchyliculture en tant qu'usage périphérique aux sites Natura 2000 du littoral de Bréhal à Pirou.

Monsieur Didier Mabile, président de l'APAM Le Senéquet, interpelle l'assemblée sur la pollution de la Sienne et le recul du littoral. Il indique qu'il y a certes des prises en charge de la commune mais qu'il y a encore trop de problèmes de pollutions (baignade/conchyliculture). Le souci du recul du littoral est aggravé par le rapport complexe entre les élus et l'administration. Un point positif est la délégation des pouvoirs du préfet au maire concernant la prise de l'arrêté interdisant le stationnement des tracteurs sur le DPM. Ce point très intéressant met en œuvre un principe de partage de l'espace pour tous les usagers.

Monsieur Philippe Vigoureux, président de l'APP2R, exprime sa satisfaction sur les résultats obtenus dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB. Il évoque toutefois la présence d'une nouvelle petite « samaritaine » qui se développe dans le havre de Blainville avec l'empilement de coquilles d'huîtres, de moules et de coquilles Saint-Jacques.

Monsieur Louis Teyssier, Maire de Blainville-sur-Mer, répond que sur ce site il y a la possibilité de déposer des huîtres et des coquillages mais que la commune travaille avec le CRC de façon à trouver une gestion adaptée à ces co-produits, qui restent minéraux. La Communauté de communes Coutances, Mer et Bocage va pouvoir aider la commune à mettre en place des sites pour stocker ces produits de façon à mieux les valoriser.

Le maire intervient ensuite sur les havres de Geffosses, de Blainville, et de la Sienne où il est constaté un ensablement important. Ce phénomène ralentit l'écoulement des eaux vers la mer en amont et provoque une augmentation des nappes phréatiques. Il évoque aussi l'érosion du trait de côte et s'interroge sur la façon de continuer à aménager le littoral. Il demande s'il est possible et envisageable de retrouver la maritimité des havres afin d'évacuer l'eau douce et de faire à nouveau rentrer l'eau de mer. A Regnéville, la question est également de pouvoir accéder aux mouillages par cette re-maritimisation. A Geffosses, le havre a perdu sa maritimité à cause de la route.

La question est posée par plusieurs participants d'avoir la possibilité de travailler sur ces thèmes spécifiques aux havres.

Monsieur Michel Neveu, Maire de Geffosses, explique que les difficultés d'ensablement existent depuis de nombreuses années. Ce problème remet en cause la viabilité des sites Natura 2000 du fait de la continentalisation du havre et du changement de flore et de faune associé. Il exprime le souhait d'évacuer ce sable vers Gouville qui en a besoin pour son cordon dunaire. Il évoque les blocages financiers et administratifs. Il leur avait été indiqué que cela pourrait être traité dans le cadre de Natura 2000 mais il n'y a pas eu de COPIL depuis 10 ans. Monsieur le Maire place beaucoup d'espoir dans cette réunion pour réouvrir le havre de Geffosses.

Monsieur Philippe Bijault, adjoint au Maire de la commune de Regnéville-sur-Mer, répond concernant la réouverture et la navigabilité des havres. Il explique que le changement climatique impliquant la montée de la mer va permettre de continuer à naviguer. Il indique également que le coût des curages serait énorme et que ces travaux engendreraient des problèmes de pollutions. Tout milieu naturel évolue et vouloir figer ce système n'a pas de sens. La piste la plus judicieuse selon lui est de respecter ce milieu et de contrôler les coûts.

Michel Neveu répond qu'il est important de mieux comprendre ces phénomènes et que la hausse des océans est en train de provoquer une sédimentation. Il constate que la flore évolue rapidement et qu'il y a une masse de sédiments qui pourrait être utilisée à court terme sur des secteurs plus fragiles. Ces déplacements de sable donneraient le temps de réfléchir à une relocalisation et un aménagement du territoire sur du moyen-long terme.

Jean-Philippe Lacoste répond que le Conservatoire du littoral a beaucoup progressé sur les phénomènes littoraux depuis 2008. Il explique que les sédiments à extraire des havres présentent une granulométrie très fine et qu'ils sont peu exploitables pour le rechargement des plages.

Madame Noëlle Leforestier, Maire de Pirou, précise que le havre de Geffosses est ensablé depuis qu'il n'est plus exploité.

Monsieur Jean-Marc Jacquette, de l'Association de chasse maritime Côte Ouest Cotentin, explique qu'en tant qu'utilisateur du havre, les Barges rousses ne sont plus là en hivernage dans le havre de la Sienne car la nourriture n'est plus présente due au changement d'habitat (limon). Il ajoute que ces évolutions naturelles doivent être prises en compte.

Yves Salaün répond sur la question de la maritimité des havres. Il évoque « Rivages Normands 2100 » qui est un témoignage de la connaissance encore à acquérir des phénomènes à long terme du changement climatique (augmentation de la salinité et du niveau des nappes). Le bouleversement climatique a des conséquences évidentes sur les usages et le sujet mérite d'être encore documenté même si une forte montée en compétence est en cours depuis 10 ans. Il faut actualiser les enjeux en matière de biodiversité. Les enjeux de court terme méritent d'être traités bien entendu, mais il faut surtout avancer dans les directions à prendre à long terme car les déplacements de sable se chiffrent en centaines de milliers d'euros chaque année pour des résultats de moins en moins probants. Il précise que nous sommes arrivés

au bout de ces pratiques de court terme car la mer a progressé et qu'il est urgent de passer à un plan échelonné de mise en place de solutions de moyen terme. Il salue l'initiative de Coutances Mer et Bocage de mettre en place des solutions de moyen terme avec le soutien financier et technique de l'État confirmé lors du CIMER mais prévient que le plus dur reste à faire : trouver les solutions et rendre acceptables les mesures de relocalisation.

Sandrine Robbe explique que la dynamique de comblement des havres est naturelle, déjà de par l'énergie du flot supérieure à celle du reflux, et qu'il faut composer avec. Quand il y a des havres anthropisés comme Geffosses, avec la route qui est venue accélérer le processus de comblement, il est possible de réfléchir à des réaménagements qui redonneraient de la naturalité et de la maritimité à ces milieux dans le cadre de Natura 2000. Natura 2000 s'inscrit dans une vision dynamique des milieux et cherche à accompagner le changement.

Françoise Plouviez-Diaz énonce que le préfet compte sur cette intelligence collective pour mener à bien, avec le président de CMB, le premier COPIL pour la gestion du trait de côte, qui aura lieu en février, et voir ensemble les solutions techniques existantes pour les projeter dans un cadencement différent suivant les cas d'urgence ou de plus long terme. Il faut relocaliser certains éléments du territoire tout en gardant/préservant le littoral.

Louis Teyssier ajoute qu'il est important de rencontrer les scientifiques et de les confronter avec les citoyens ; il remercie le préfet de son initiative. Penser que les choses sont inexorables est difficile à acter pour les élus qui maintiennent qu'il faut tenter des choses et qui veulent savoir comment travailler dans l'urgence.

Monsieur Alain Millien de l'association Manche Nature considère que la relocalisation doit se mettre en place et que l'inventaire du foncier et sa qualification permettraient de faire face au changement climatique. Il évoque les actions mises en œuvre à Gouville qui ont coûté des fortunes et contribué à la pollution de la mer, sans résultat.

Yves Salaün explique que les outils destinés à permettre le diagnostic des fonciers mobilisables sont développés, de façon pionnière, par les services, opérateurs de l'État et la Région. Le MOS (mode d'occupation des sols) est ainsi disponible à l'échelle de toute la Normandie. « Rivages Normands 2100 », précédemment cité, permet d'anticiper les changements d'usage à venir sur le littoral sous les effets du changement climatique, de la remontée et de la salinisation des nappes phréatiques. Un recensement des décharges littorales est parallèlement en train d'être terminé en Normandie. Grâce aux efforts conjoints de la Région et de l'État, le principe du financement d'une première grande décharge littorale en Normandie (après la Samaritaine) vient d'être acté au niveau national. L'Établissement Public Foncier de Normandie (EPFN), qui gère un important domaine foncier, est enfin mobilisé pour proposer des solutions.

5. Exposé des premiers éléments d'état des lieux du patrimoine naturel et des usages pour la ZSC et la ZPS (SMLN)

Les éléments du patrimoine naturels (habitats, mammifères, oiseaux, amphibien, poissons et insecte) et les usages (élevage, cueillette de Salicorne, activité équestre, chasse, activité nautique, tourisme, sport de nature, pêche et conchyliculture) sont présentés par Gwendoline Gouchet du SMLN / Cdl (cf. diaporama).

Échanges avec les participants sur l'état des lieux

Thierry Hélie pose la question des interactions entre oiseaux et conchyliculture et des effets de la dératisation sur la prédation des moules.

Sandrine Robbe répond que les goélands argentés, les macreuses noires et les eiders à duvet sont les trois oiseaux malacophages impliqués dans ces prédatons. Elle poursuit en expliquant que la dératisation n'impactera que les populations de goélands nicheurs ; les deux autres espèces qui ne sont présentes qu'en hivernage à Chausey ne sont pas concernées par la dératisation. Elle ajoute que le goéland argenté est en très fort déclin à l'échelle européenne et que les retours d'expérience de Bretagne font qu'on ne s'attend pas à une explosion de cette espèce à Chausey.

Didier Mabile exprime son mécontentement sur le fait que l'état des lieux présenté sous-estime l'activité de pêche à pied de loisirs et l'impact des 15 000 pêcheurs traversant et stationnant sur le site lors des grandes marées.

Sandrine Robbe répond que la pêche à pied est un usage essentiellement présent en périphérie du site. Le DOCOB aura toutefois à traiter les enjeux d'interface terre-mer (stationnement, accès à l'estran...) liés à cet usage.

Philippe Vigoureux évoque l'impact des scooters des mers et le dérangement des phoques. Il demande quels sont les moyens mis en œuvre pour intervenir concernant ce problème de jet-ski.

Thierry Dusart précise qu'il existe une réglementation nationale qui interdit l'approche à moins de 100 mètres des animaux et leur dérangement de manière intentionnelle. Une réglementation complémentaire est actuellement en cours de préparation par la préfecture maritime pour faire évoluer la distance minimale d'approche de 100 mètres à 300 mètres pour les engins bruyants dans les aires marines protégées.

Philippe Bijault confirme la présence des scooters qui remontent jusqu'au pont de la Roque les week-ends d'été à marée haute et que c'est un réel problème par rapport aux mammifères marins de la directive. Il ajoute que les agents de l'OFB peuvent intervenir, ce qui est confirmé par Sandrine Robbe qui précise que ces derniers ont été prévenus.

Madame Regnault, Maire d'Annoville, évoque ensuite la question de l'écoulement du Passevin, les eaux stagnantes et la forte mortalité d'oiseaux constatée dans le marais d'Annoville. Quelle réponse doit être apportée aux habitants vis-à-vis du manque d'écoulement ?

Jean-Philippe Lacoste répond que c'est aussi la responsabilité des riverains d'entretenir les cours d'eau devant chez eux mais qu'une étude hydraulique sera prochainement lancée par le Cdl et CMB afin de produire un plan d'action pour y remédier.

Madame Muriel Sicard du CRPME Normand prend la parole pour expliquer que la qualité de l'eau est l'affaire de tous et que 30 pêcheurs professionnels exploitent la palourde et la coque sur des gisements classés sanitaires avec parfois des fermetures des zones. Elle ajoute qu'il est important de faire cohabiter les usages avec la biodiversité.

6. Méthodologie d'élaboration du document d'objectifs commun aux deux sites et calendrier prévisionnel (DREAL Normandie)

Sandrine Robbe présente la méthodologie et le calendrier prévisionnel relatifs à ce DOCOB (cf diaporama). Elle donne également le lien permettant de suivre l'avancée de ce document : <http://littoral-normand.n2000.fr>.

Échanges avec les participants sur la méthodologie et le calendrier

Madame Claire Andrieux, responsable Environnement de la Communauté de communes COCM, demande s'il est possible, avec ce calendrier et le nouveau FEADER 2023, de mettre en place de nouveaux contrats N2000.

Sandrine Robbe répond que le DOCOB existant est toujours opérationnel. Le contrat relatif au nettoyage des laisses de mer y avait été ajouté mais **Laurent Vattier** indique qu'il n'y a pas eu de validation formelle de ce cahier des charges par le COPIL. Sandrine Robbe indique que cela pourra être fait lors du prochain comité de pilotage en 2022. Une consultation écrite peut également être envisagée si nécessaire.

Louis Teyssier demande s'il est possible de créer un groupe de travail Natura 2000 spécifique sur les havres pour rentrer dans les sujets techniques.

Michel Neveu ajoute que les havres sont le lien entre eau douce et eau de mer où les pressions sont les plus fortes. Natura 2000 est sans doute le bon endroit pour travailler finement sur ces problèmes.

Après concertation en interne État, **Yves Salaün** répond que cette demande a du sens et qu'elle mérite d'être étudiée en articulation avec les travaux sur la gestion du trait de côte.

Au terme des débats, **Thierry Dusart** et **Françoise Plouviez-Diaz** encouragent chacun des participants à prendre part aux groupes de travail dans l'objectif de pousser plus avant la concertation. Ils remercient

l'ensemble des membres pour leur participation ainsi que les intervenants pour leur travail de préparation.

Le diaporama présenté lors de ce COPIL est téléchargeable sur le site :

<http://littoral-normand.n2000.fr/les-sites-littoraux-normands/zsc-littoral-ouest-du-cotentin-de-brehal-a-pirou>